

## Les tarifs :

Activité	Tarif	
<b>Restauration scolaire</b>		
Repas enfants Cormeillois et petite /moyenne section Frémécourt	5.00 €	
Enfants hors commune	7.20 €	
Absence non justifiée	3.30 €	
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	2.00 €	
<b>Etude surveillée de 16 h 30 à 17 h 30 (prise en charge dès 16 h 00)</b>		
Activité tarifée à la séance	2.30 €	
<b>Accueil matin – soir – mercredi</b>		
Matin de 7 h 30 à 8 h 20 (facturé à la séance)	2.20 €	
Matin de 8 h 20 à 8 h 35	Gratuit	
Soir (activité tarifée à la ½ heure) :	de 16 h à 16 h 30	1.10 €
	Jusqu'à 17 h 00	1.70 €
	Jusqu'à 17 h 30	2.30 €
	Jusqu'à 18 h 00	2.90 €
	Jusqu'à 18 h 30	3.50 €
Mercredi midi	de 11 h 45 à 12 h 30	1.30 €



**Familles Cormeilloises de 3 enfants et plus :**

**Abattement de 10 % sur l'ensemble des prestations sous réserve que chacun des enfants soit inscrit dans au moins une des activités proposées.**

## Coordonnées de l'école :

Directeur : M. Sébastien MIOT

Eco-École Jean Jaurès

51 rue Curie - 95830 Cormeilles-en-Vexin

Tél. : 01 34 66 43 89 Site : <http://www.ec-jaures-cormeilles.ac-versailles.fr/>

## Le calendrier scolaire :

Rentrée des classes	jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2016 à 8 h 45
Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016
Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017
Hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
Printemps	Fin des cours : samedi 1 <sup>er</sup> avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
Été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE CORMEILLES EN VEXIN**

95830 VAL D'OISE

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66..41.63

Courriel : mairie-cormeillesenvexin@orange.fr

# RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2016

Guide pratique  
& Inscriptions  
Cantine – étude – Garderie



**Rentrée des classes :  
jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016  
à 8 h 45**

## L'EMPLOI DU TEMPS à L'ECOLE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07 h 30 - 08 h 45	Garderie				
08 h 45 - 11 h 45	Enseignement				
11 h 45-13 h 45	Pause Déjeuner		Garderie de 11 h 45 à 12 h 30	Pause Déjeuner	
13 h 45 - 16 h 00	Enseignement			Enseignement	
16 h 00 - 18 h 30	Garderie et/ou Etude			Garderie et/ou Etude	

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

🕒 **Pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 45**

L'inscription est annuelle, elle doit être renouvelée chaque année.

Règle de vie de la pause méridienne :

Les menus sont élaborés dans un souci d'équilibre alimentaire et de bonne éducation nutritionnelle. Des repas sans porc pourront être servis lorsque la demande aura été formulée lors de l'inscription.

La préparation et la livraison des repas sont assurées par la Société Val d'Oise Service-CONVIVIO dont la cuisine centrale est basée sur SARTROUVILLE (78).



La rentrée scolaire 2016-2017 à Cormeilles-en-Vexin est marquée par le lancement d'un nouvel outil numérique de proximité entre les services municipaux et les parents : **le portail famille.**

La Municipalité a souhaité à la fois faciliter les démarches des parents (en leur limitant le nombre de déplacements en Mairie) et assurer un accompagnement constant tout au long de l'année scolaire.

Des informations complémentaires vous seront transmises en temps utile.

### RAPPEL DES DELAIS POUR LES MODIFICATIONS DE PLANNING :

- 1- Les annulations peuvent se faire jusqu'à la veille avant 9 h 00
- 2- Les ajouts peuvent se faire jusqu'au jeudi de la semaine précédente.

## L'ETUDE SURVEILLEE

🕒 **de 16 h 30 à 17 h 30** (avec prise en charge des enfants dès 16 h)

L'étude se déroule de 16 h 30 à 17 h 30. L'enseignant confie à l'encadrant les enfants qui restent à l'étude. De 16 h 00 à 16 h 30, les enfants sont dirigés vers la cantine où un goûter leur est servi avec le surplus de la cantine selon les disponibilités (laitage, fruit et pain). De 16 h 30 à 17 h 30, l'enfant fera ses devoirs sous la surveillance d'un adulte.

Rappel : il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

A l'issue de l'étude surveillée, l'enfant est repris par les parents ou un responsable déclaré ou conduit à la garderie

## LES ACCUEILS GARDERIE

Les enfants sont accueillis par les Atsem qui ont pour objectif de contribuer à l'éveil des enfants dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Un goûter est proposé aux enfants à 16 h 30 avec le surplus de la cantine (laitage, fruit, pain).

La municipalité organise en maternelle et en élémentaire un accueil le :

lundi – mardi – jeudi – vendredi :	de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 00 à 18 h 30
mercredi :	de 7 h 30 à 8 h 35 et de 11 h 45 à 12 h 30

➔ **Dans un souci de régulation des entrées et sorties, l'accès à la garderie ne s'effectuera pas au-delà de 8 h 30.**

## LE MERCREDI APRES LA CLASSE :

- L'enfant n'est pas inscrit au centre de loisirs d'HARAVILLIERS ; un accueil est organisé à la garderie jusqu'à 12 h 30 pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant.
- L'enfant est inscrit au centre de loisirs d'HARAVILLIERS - La Ronde ☎ 01.30.39.79.33  
L'acheminement est assuré par un car qui prend en charge directement les enfants à l'issue de la classe ;  
L'itinéraire du car est le suivant :

**Frémécourt → Cormeilles-en-Vexin → Grisy-les-Plâtres → Haravilliers**

Une Atsem accompagne les enfants jusqu'au centre de loisirs.

Le service de restauration est assuré par le centre de loisirs.

## LE REGLEMENT DE LA CANTINE/ETUDE/GARDERIE

Une facture unique est émise à terme échu pour l'ensemble des activités. Elle est remise à votre enfant vers le 5 du mois suivant. L'échéance est indiquée sur la facture. En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement s'effectue par la Trésorerie de MARINES.

**Les modalités de paiement :-** Prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal à terme échu ;

- Virement bancaire : à effectuer avant la date d'échéance indiquée sur la facture ;

- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant la date d'échéance indiquée sur la facture ;

- espèces : **faire l'appoint et vous présenter auprès du régisseur de recette en mairie.**

Pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie ou de télécharger les documents sur le site de la commune : [www.cormeilles-en-vexin.fr](http://www.cormeilles-en-vexin.fr) rubrique « Enfance & Education ».